



Voyage en France avec mon enfant mineur

Par **jacky DUBUS**, le **10/09/2020** à **11:45**

Bonjour,rrrnJe suis de nationalité camerounaise, je suis mariée avec un francais depuis deux ans et nous voulons rentrer en France avec ma petite fille de 9 ans, née d'une première union, donc de natinalité camerounaise.rnrnJ'ai obtenu du tribunal des affaires familiales camerounaise, la garde exclusive de ma fille ainsi qu'un passeport pour l'enfant. Malgré cela, le consulat veut contrôler sa souche d'acte de naissance et me suggère de laisser ma fille au Cameroun car cela risque d'être long pour obtenir son visa. Je précise nous avons demandé un visa de 12 mois.rnrnMerci de m'aider.

Par **amajuris**, le **10/09/2020** à **17:40**

bonjour,rrrnvous voulez venir un france pour un court séjour ou pour vous y installer avec votre mari français.rnrnle père de votre enfant mineur est-il d'accord pour que sa fille vienne en france, j'ignore le droit camerounais mais en droit français, même si un parent n'a pas la garde de son enfant, il conserve son autorité parentale.rnrnil devra signer une autorisation de sorie du territoire pour son enfant et donner son accord pour son installation en france.rnrnde la même manière, votre conjoint français devra donner son accord pour prendre en charge l'enfant mineur de son conjoint.rnrnsalutations